



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 AVRIL 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : Mrs. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PIGACHE Romuald, Mmes DUBRULLE Perrine, DUBOIS Gaëlle, SZYMANEK Sandra

Excusé : Mme PAYEN Odile – pouvoir donné à M.KWASEBART.

Secrétaire : M.LALY Olivier

Au cours de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser la décision modificative 2021/46 sur les dépenses comptabilisées en fonctionnement sur le budget 2020.

2022/11

OBJET :

Décision modificative

1-Opérations d'ordre budgétaire - Imputation en section d'investissement des dépenses comptabilisées en fonctionnement en 2020

Dépense de fonctionnement :

Chapitre-Article	Décision modificative
023-Virement à la section d'investissement	+ 0,50€

Recette de fonctionnement :

Chapitre-Article	Décision modificative
042-C/773-Opération d'ordre transfert entre sections	+ 0,50 €

Dépense d'investissement :

Chapitre-Article	Décision modificative
040-C/2188-Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 0,50 €

Recette d'investissement :

Chapitre-Article	Décision modificative
021-Virement de la section de fonctionnement	+ 0,50 €

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 avril 2022

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Le conseil municipal donne son accord pour ladite décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire